

Monaco, le **27 MAI 2020**

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement Princier s'est doté de Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD) afin de proposer une campagne de dépistage de la présence des anticorps anti-SARS-COV-2 à partir d'une goutte de sang à l'ensemble de la population résidente ainsi qu'aux assurés sociaux des régimes monégasques.

Ce test est volontaire et gratuit.

POURQUOI VOUS FAIRE TESTER ?

Premier outil dans la prévention et de la détection, ce test consiste en une prise de sang capillaire (piqûre au niveau de la pulpe du doigt) pour la recherche d'anticorps dirigés contre le SARS-CoV-2 et permet de savoir en 10 minutes si la personne testée a été en contact avec le virus.

Les résultats de ce test vous seront communiqués immédiatement. En cas de positivité, un médecin vous proposera un protocole supplémentaire à suivre. Votre médecin traitant, dans le respect du secret médical, en sera informé.

Les résultats des tests seront également utilisés pour des travaux de recherche épidémiologique et pour orienter la politique de santé publique de la Principauté de Monaco.

COMMENT VOUS FAIRE TESTER ?

Vous serez invité(e) à vous présenter entre 7h30 et 18h, auprès du Centre de Dépistage du Grimaldi Forum créé à cet effet, muni(e) :

- de l'autorisation de prise de sang capillaire jointe à cette correspondance ;
- d'une pièce d'identité ;
- un justificatif d'activité en Principauté.

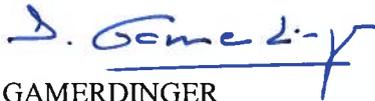
Le Gouvernement communiquera la date pour effectuer ce test à travers les médias et la presse

Des informations concernant ce dépistage peuvent être obtenues au 92.05.55.00 joignable 7/7 jours de 9h à 18h et sont par ailleurs disponibles sur le site internet suivant : www.covid19.mc.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.


Serge FELLE
Le Ministre d'État

Bien à vous

Bien sincèrement

Didier GAMERDINGER
Conseiller de Gouvernement-Ministre
des Affaires Sociales et de la Santé